



Lettre aux porteurs des parts AC et IC du FCP Patrimoine International

(Code ISIN :

Part AC : FR0011321298

Part IC FR0011321306)

Paris, le 24/07/2024

Chère Madame, cher Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du Fonds Commun de Placement (FCP) « PATRIMOINE INTERNATIONAL » (ci-après le « Fonds » ou le « FCP ») et nous vous remercions de votre confiance.

Nous souhaitons vous informer de l'évolution de votre Fonds selon les termes et conditions de l'opération décrite ci-dessous.

Quels changements vont intervenir sur votre fonds ?

La société de gestion du Fonds Amplegest a décidé d'effectuer différentes modifications, notamment :

- Fusion absorption du fonds Latitude Equilibre
- Evolution de certaines expositions aux différentes catégories de risques
- Changement de dénomination du fonds

Corrélativement la société de gestion du Fonds Amplegest a décidé de faire évoluer l'approche extra-financière adoptée par le fonds Patrimoine International. En effet, le fonds Patrimoine International va désormais adopter une approche en sélectivité afin d'aboutir à une réduction de l'univers d'investissement de départ d'au moins 20%. En complément de l'application de la politique d'exclusion et de controverse de la société Amplegest, le fonds va s'appuyer sur les notes ESG (Environnement, Social et Gouvernance) du prestataire MSCI ESG Research. Ainsi, seront désormais exclues de l'univers d'investissement les émetteurs qui ont un Red flag, une note CCC et les valeurs les moins bien notées au niveau du pilier E, S, G ou ESG. La notation extra-financière des valeurs repose désormais sur les indicateurs définis par MSCI ESG Research à savoir notamment les émissions de carbone, la santé et la sécurité et l'éthique des affaires. Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Ces modifications sont détaillées ci-après avec les principales différences « avant » et « après ».

Quand cette opération interviendra-t-elle ?

Cette opération entre en vigueur le 29/08/2024.

50 boulevard Haussmann
75009 PARIS
Tel : +33 (0)1 40 67 08 40
Fax : +33 (0) 1 40 67 08 41
www.amplegest.com

Agrément AMF GP 07-000044
Numéro d'immatriculation ORIAS : 08 046 407
SAS au capital de 1 528 300 €- RCS Paris 494 624 273-
Code NAF 6630Z

Si vous adhérez à cette opération, aucune intervention de votre part n'est nécessaire.

Si vous êtes en désaccord avec cette opération, vous avez la possibilité de demander le rachat sans frais de vos parts pendant un délai de 30 jours. Après l'expiration de ce délai, cette possibilité vous sera toujours offerte, votre fonds ne facturant pas de frais de sortie

Pour toute précision, nous vous invitons à contacter votre interlocuteur habituel.

Quel est l'impact de cette modification sur le profil de rendement/ risque de votre investissement ?

- **Modification du profil rendement/ risque** : Oui
- **Augmentation du profil rendement/ risque** : Oui
- **Augmentation potentielle des frais** : Oui
- **Ampleur de l'évolution du profil rendement/ risque** : Très significatif¹



Quel est l'impact de cette opération sur votre fiscalité ?

- **Pour les personnes physiques**, en application de l'article 150-0 B du Code Général des Impôts, la plus-value d'échange bénéficie du régime du sursis d'imposition jusqu'à la cession des parts dans la mesure où la soulte perçue ne dépasse pas 10% de la valeur des titres reçus à l'échange. Cette condition est vérifiée pour tous les porteurs puisqu'il n'y a pas de versement de soulte, les titres échangés étant décimalisés.
- **Pour les personnes morales** soumises à l'impôt sur les Sociétés, la plus-value résultant de l'échange de titres est soumise aux dispositions de l'article 38-5 bis et aux règles applicables en vertu des dispositions de l'article 209-0 A du Code Général des Impôts.

Quelles sont les principales différences entre le fonds dont vous détenez actuellement des parts et le futur fonds ?

Voici le détail des modifications apportées à votre investissement :

¹ Cet indicateur se base sur l'évolution du SRI et l'évolution de l'exposition du fonds à une ou plusieurs typologies de risques.

Tableau comparatif des éléments modifiés :

	AVANT	APRES
Régime juridique et politique d'investissement		
Objectif de gestion *	Le FCP a pour objectif d'offrir une performance, nette de frais de gestion, régulière supérieure à celle d'un indice synthétique composé de l'indice Bloomberg Developed Markets Large and Mid Cap Net Return Index EUR (dividendes réinvestis) (20%), Bloomberg Euro Aggregate Treasury Total Return Index value Unhedged EUR (coupons réinvestis) (75%), et de l'€str capitalisé (5%) sur la durée de placement recommandée.	Cet OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire. Il n'est pas géré en référence à un indice. Il a pour objectif la recherche d'une performance nette de frais supérieure à 5% par an pour la part AC et 5,9% par an pour la part IC, sur la durée de placement recommandée. Cet objectif est associé à une démarche de nature extra-financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).
Critères extra-financiers	Patrimoine International ne prend pas en compte les critères extra-financiers et est classifié catégorie « Article 6 » au sens du Règlement « SFDR ».	L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.
Indicateur de référence	L'indicateur de référence du fonds est un indice synthétique, composé de : <ul style="list-style-type: none"> • L'indice Bloomberg Developed Markets Large and Mid Cap Net Return Index EUR (dividendes réinvestis), à hauteur de 20% (code Bloomberg DMNE Index). • Et de l'indice Bloomberg Euro Aggregate Treasury Total Return Index value Unhedged EUR (coupons réinvestis), à hauteur de 75% (code Bloomberg LEATTREU Index) • Et le taux €str capitalisé, à hauteur de 5% (code Bloomberg : OISESTR). 	Néant



Modification du profil rendement/ risque*		
Niveau de Risque/rendement sur une échelle de 1 à 7 *	parts AC et IC 	parts AC et IC

Evolution de l'exposition aux différentes catégories de risques* :	Liste avec les fourchettes d'expositions	Liste avec les fourchettes d'expositions	Contribution au profil de risque par rapport à la situation précédente :
Exposition aux marchés actions	[0% - 35%]	[0% - 100%]	+
Exposition en petites (<150 millions €) et moyennes (<1 md €) capitalisations	[0% - 20%]	[0% - 30%]	+
Exposition en actions de pays émergents (hors OCDE)	[0% - 35%]	[0% - 50%]	+
Exposition en titres spéculatifs 'high yield' ou non notés, dont la notation est inférieure à BBB-	[0% - 20%]	[0% - 50%]	+
Exposition sur les marchés émergents via les instruments de taux	[0% - 100%]	[0% - 50%]	-
Exposition aux matières premières	[0% - 10%]	[0%-30%]	+

Evolution de l'exposition aux différentes catégories de risques		
Stratégie d'investissement	Le fonds est géré selon le style de gestion flexible et peut être investi dans toutes classes d'actifs, toutes zones géographiques et tous secteurs. En plus d'une allocation d'actifs réactive, le portefeuille bénéficie d'une véritable diversification internationale. Le processus d'allocation d'actif suit d'abord une approche top down : • une analyse de l'environnement macro-économique focalisée sur quatre cycles : liquidité, croissance économique, partage de la valeur ajoutée et enfin, appétence au risque des investisseurs, • un scoring qui vient alimenter une matrice d'allocation d'actifs théorique. Une fois l'étape top down passée, cette analyse est complétée par une approche bottom up : • utilisation de filtres qualitatifs et quantitatifs (valorisation, l'analyse technique...) pour déterminer quelles classes d'actifs privilégier, • choix des zones géographiques et secteurs économiques, •	FLEXIBLE INTERNATIONAL est un fonds d'allocation multi-classes d'actifs, dont la gestion cherche à maximiser le rendement au travers d'une gestion active et flexible sur l'ensemble des zones géographiques, l'ensemble des classes d'actifs (actions, taux, crédit, monétaire, devises...) et l'ensemble des secteurs. Dans le cadre des contraintes d'investissement définies, le gérant dispose d'une totale flexibilité dans son allocation d'actifs. L'allocation entre les différentes classes d'actifs via des titres vifs, des OPC y compris des ETF se fonde sur une analyse fondamentale de l'environnement macro-économique mondial et de ses perspectives d'évolution (croissance, inflation, déficits, etc.) et peut varier en fonction des anticipations du gérant. Le gérant gère dynamiquement son exposition via des titres vifs, des OPC y compris des ETF aux différents marchés et classes d'actifs éligibles sur la base de ses anticipations de l'évolution de leurs

Commission de surperformance	Part AC : 20% TTC de la performance annuelle du FCP au-delà de la performance de l'indice composite 20% Bloomberg Developed Markets Large and Mid Cap Net Return Index EUR (dividendes réinvestis) + 75% Bloomberg Euro Aggregate Treasury Total Return Index value Unhedged EUR (coupons réinvestis) + 5% €str Capitalisé	Part AC : 20% TTC de la surperformance nette de frais fixes de gestion au-delà de 5% par an.
	Part IC : 20% TTC de la performance annuelle du FCP au-delà de la performance de l'indice composite 20% Bloomberg Developed Markets Large and Mid Cap Net Return Index EUR (dividendes réinvestis) + 75% Bloomberg Euro Aggregate Treasury Total Return Index value Unhedged EUR (coupons réinvestis) + 5% €str Capitalisé	Part IC : 20% TTC de la surperformance nette de frais fixes de gestion au-delà de 5,9% par an.



Informations pratiques		
Dénomination	Patrimoine International	Flexible International

***Ces modifications ont reçu un agrément de la part de l'AMF en date du 19/07/2024.**

Éléments clé à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous recommandons de consulter le prospectus du fonds ainsi que le Document d'Information Clé mis à jour au jour de l'opération sur le site internet de Amplegest www.amplegest.com ou d'en faire la demande auprès de :

AMPLEGEST
50, boulevard Haussmann
75009 PARIS

Ces documents vous seront adressés gratuitement sur simple demande dans un délai de huit jours ouvrés.

Si vous adhérez à cette opération, aucune intervention de votre part n'est nécessaire.

Si vous êtes en désaccord avec cette opération, vous avez la possibilité de demander le rachat sans frais de vos parts pendant un délai de 30 jours. Après l'expiration de ce délai, cette possibilité vous sera toujours offerte, votre fonds ne facturant pas de frais de sortie.

N'hésitez pas à contacter votre conseiller et rencontrez-le régulièrement pour faire le point sur vos placements et votre situation.

50 boulevard Haussmann
 75009 PARIS
 Tel : +33 (0)1 40 67 08 40
 Fax : +33 (0) 1 40 67 08 41
www.amplegest.com

Agrément AMF GP 07-000044
 Numéro d'immatriculation ORIAS : 08 046 407
 SAS au capital de 1 528 300 €- RCS Paris 494 624 273-
 Code NAF 6630Z



Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et vous prions d'agr er, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distingu es.

Marie Saltiel
Pr sidente
Amplegest

DocuSigned by:
VANDERMARCO-SALTIER
B75C962868EE4A4...